

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 1542

Numéro de matière PF1542

Version: 1.4
Remplace la version: 1.3

Mise à jour: 26.1.2026
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 1 de 13
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

Permafix 1542

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Adhésif thermofusible réactif en PUR pour le laminage de surfaces
Uniquement pour utilisateurs professionnels

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Permapack AG
Rue/B.P.: Reitbahnstrasse 51
Place, Lieu: 9401 Rorschach
Suisse

Téléphone: +41 71 844 12 12
Télécopie: +41 71 844 12 13

Service responsable de l'information:

Anwendungstechnik,
Téléphone: +41 (0) 71 844 12 12, E-mail: info@permapack.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox. Informationszentrum, Zürich,
Téléphone: +41 (0)44 251 51 51 ou Suisse: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Resp. Sens. 1; H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Skin Sens. 1; H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Carc. 2; H351 Susceptible de provoquer le cancer.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement: **Danger**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 1542

Numéro de matière PF1542

Version:	1.4	Mise à jour:	26.1.2026	Page:	2 de 13
Remplace la version:	1.3	Date d'édition:	27.2.2026	Langue:	fr-CH

Mentions de danger:	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
	H351	Susceptible de provoquer le cancer.
Conseils de prudence:	P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
	P261	Éviter de respirer les poussières.
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
	P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
	P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
	P342+P311	En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
	P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Marquage spécial

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Texte pour l'étiquetage: Contient: Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

2.3 Autres dangers

Risque de brûlures dû à la manipulation de substances chaudes. Risque de formation de vapeurs nocives et/ou toxiques lors de la décomposition thermique.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Colle à base de: diisocyanate de diphenylméthane.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 1542

Numéro de matière PF1542

Version: 1.4
Remplace la version: 1.3

Mise à jour: 26.1.2026
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 3 de 13
Langue: fr-CH

Composants dangereux:

Identificateurs	Désignation Classification	Teneur
REACH 01-2119457014-47-xxxx N°CE 202-966-0 CAS 101-68-8	Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle Acute Tox. 4; H332. Skin Irrit. 2; H315. Eye Irrit. 2; H319. Resp. Sens. 1; H334. Skin Sens. 1; H317. Carc. 2; H351. STOT SE 3; H335. STOT RE 2; H373. Valeurs limites de concentration spécifiques (SCL): Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 % Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,1 % STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %	1 - 4 %
REACH 01-2119452498-xxxx N°CE 201-297-1 CAS 80-62-6	Méthacrylate de méthyle Flam. Liq. 2; H225. Skin Irrit. 2; H315. Skin Sens. 1; H317. STOT SE 3; H335.	< 1 %
REACH 01-2119486394-xxxx N°CE 202-615-1 CAS 97-88-1	n-Méthacrylate de butyle Flam. Liq. 3; H226. Skin Irrit. 2; H315. Eye Irrit. 2; H319. Skin Sens. 1; H317. STOT SE 3; H335.	< 1 %

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation:	Veiller à un apport d'air frais. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire Appeler aussitôt un médecin.
Après contact avec la peau:	Laver avec du savon et beaucoup d'eau. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin. Les brûlures causées par le produit fondu nécessitent un traitement clinique. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Contact avec les yeux:	Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite un ophtalmologiste.
Ingestion:	Ne pas provoquer de vomissement. Rincer la bouche. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Appeler aussitôt un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.
Par une action mécanique, le produit peut provoquer des irritations ou des blessures. Le produit en fusion peut provoquer de graves brûlures. Risque de cécité..

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 1542

Numéro de matière PF1542

Version: 1.4
Remplace la version: 1.3

Mise à jour: 26.1.2026
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 4 de 13
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Brouillard d'eau, mousse, poudre, dioxyde de carbone

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible. En chauffant le produit peut libérer des vapeurs toxiques.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: oxydes d'azote (NOx), acide cyanhydrique, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Indications complémentaires:

Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau et les retirer si possible de la zone dangereuse. Neutraliser les vapeurs par l'emploi d'eau en brouillard. En cas d'incendie ne pas inspirer les fumées. Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter l'exposition. s'assurer d'une ventilation suffisante particulièrement dans les espaces fermés. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec les yeux. Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Tenir toute personne non protégée à l'écart. Lors du chauffage: Ne pas respirer les vapeurs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Éviter la formation de poussière. Nettoyer.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafrix 1542

Numéro de matière PF1542

Version: 1.4
Remplace la version: 1.3

Mise à jour: 26.1.2026
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 5 de 13
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec les yeux. Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Equiper les lieux de travail d'un rince-œil et d'une douche de premier secours.
Lors du chauffage: Ne pas inspirer les vapeurs.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Respecter les règles générales de prévention incendie.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Protéger des radiations solaires directes.

Conseils pour le stockage en commun:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
tenir à l'écart de: agents oxydants, agent réducteur, acides, bases.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur limite
101-68-8	Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Europe: BOELV: STEL	20 µg NCO/m³ (peut être absorbé par la peau)
		Europe: BOELV: TWA	10 µg NCO/m³ (peut être absorbé par la peau)
		Suisse: VLE	0,02 mg/m³
		Suisse: VME	0,02 mg/m³
80-62-6	Méthacrylate de méthyle	Europe: IOELV: STEL	100 ppm
		Europe: IOELV: TWA	50 ppm
		Suisse: VLE	420 mg/m³; 100 ppm
		Suisse: VME	210 mg/m³; 50 ppm

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafrix 1542

Numéro de matière PF1542

Version: 1.4
Remplace la version: 1.3

Mise à jour: 26.1.2026
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 6 de 13
Langue: fr-CH

Valeurs limites biologiques:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur limite	Paramètre	Échantillonnage
101-68-8	Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Suisse: BAT, urine	1 µmol/mol créatinine	Aus Diisocyanat abgeleitetes Diamin	fin de l'exposition voire fin du processus

8.2 Contrôles de l'exposition

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

- Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.
La classe du filtre de protection respiratoire doit impérativement être adaptée à la concentration maximale de matière nocive (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit.
- Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme SN EN ISO 374-1.
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.
- Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme SN EN ISO 16321-1.
- Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Éviter la formation de poussière. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec les yeux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Equiper les lieux de travail d'un rince-œil et d'une douche de premier secours.
Lors du chauffage: Ne pas inspirer les vapeurs.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa	solide
Couleur:	couleur naturelle
Odeur:	Caractéristique
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition:	Non applicable
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	LIE (Limite Inférieure d'Explosivité): Non applicable LSE (Limite Supérieure d'Explosivité): Non applicable
Point d'éclair:	Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 1542

Numéro de matière PF1542

Version: 1.4
Remplace la version: 1.3

Mise à jour: 26.1.2026
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 7 de 13
Langue: fr-CH

Température d'auto-inflammabilité:	Non applicable
Température de décomposition:	Indication sur Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle: Se décompose en chauffant à 274 °C.
pH:	Non applicable
Viscosité cinématique:	Non applicable
Viscosité dynamique:	à 140 °C: env. 4.000 mPa*s
Solubilité:	Soluble dans: Ester acétique, chlorure de méthylène
Solubilité dans l'eau:	Insoluble, réagit avec l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	4,51 log P(o/w) (Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle) D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est possible. 1,38 log P(o/w) (Méthacrylate de méthyle) D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, une accumulation significative dans les organismes est peu probable.
Tension de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	1,0 - 1,2 g/cm ³
Densité de vapeur relative:	Non applicable
Caractéristiques des particules:	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Propriétés explosives:	Non applicable
Propriétés comburantes:	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Teneur en corps solides:	à 250 °C: 100 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Cf. 10.3.

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

Indication sur Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle:

Réagit avec les alcools, amines et des Ammoniac.

Réagit avec les acides forts, eau, Acide sulfhydrique, bases fortes.

10.4 Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger des radiations solaires directes.

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants, agent réducteur, acides, bases

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafrix 1542

Numéro de matière PF1542

Version: 1.4
Remplace la version: 1.3

Mise à jour: 26.1.2026
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 8 de 13
Langue: fr-CH

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

Indication sur Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle:

Se décompose en chauffant: oxydes d'azote (NOx), acide cyanhydrique, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Décomposition thermique: Indication sur Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle:

Se décompose en chauffant à 274 °C.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques:

Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire: Resp. Sens. 1; H334 = Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Sensibilisation cutanée: Skin Sens. 1; H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. mutagénéité in-vivo: négatif (OECD 474)

mutagénicité in vitro: négatif (EU B.13/14)

Cancérogénicité: Carc. 2; H351 = Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sur et par le lait maternel: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafrix 1542

Numéro de matière PF1542

Version: 1.4
Remplace la version: 1.3

Mise à jour: 26.1.2026
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 9 de 13
Langue: fr-CH

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune donnée disponible

Autres informations:

Indication sur Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle:

DL50 Rat, par voie orale: > 2.000 mg/kg (88/449/EEC)

DL50 Lapin, dermique: > 9.400 mg/kg (OECD 402)

CL50 Rat, par inhalation: 0,49 mg/L/4h (OECD 403)

Symptômes

Par une action mécanique, le produit peut provoquer des irritations ou des blessures. Le produit en fusion peut provoquer de graves brûlures. Risque de cécité.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Indication sur Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle:

Toxicité pour le poisson:

LC0 Orizias latipes: < 3.000 mg/L/96h (OECD 203)

Toxicité pour les algues:

CE50 Desmodesmus subspicatus (algue verte): > 1.640 mg/L (OECD 201)

Toxicité pour la daphnia:

NOEC Daphnia magna (puce d'eau géante): > 10 mg/L/21d (OECD 211)

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses:

Biodégradabilité:

Indication sur Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle:

0% / 28d (OECD TG 302C)

N'est pas facilement biodégradable.

Indication sur Méthacrylate de méthyle:

Solubilité dans l'eau: 15.300 mg/L

Rapidement dégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

4,51 log P(o/w) (Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle)

D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est possible.

1,38 log P(o/w) (Méthacrylate de méthyle)

D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, une accumulation significative dans les organismes est peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol

Indication sur Méthacrylate de méthyle: 0,94.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 1542

Numéro de matière PF1542

Version: 1.4
Remplace la version: 1.3

Mise à jour: 26.1.2026
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 10 de 13
Langue: fr-CH

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets néfastes

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 08 04 09* = Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.

* = Soumis à une documentation.

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.
Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Indications diverses

Élimination conformément à l'« Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets » (OLED, Ordonnance sur les déchets SR 814.600), à l'« Ordonnance sur le mouvement des déchets » (OmoD; RS 814.610) et à l'« Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets » (LMD, RS 814.610.1).

Section 14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 1542

Numéro de matière PF1542

Version: 1.4
Remplace la version: 1.3

Mise à jour: 26.1.2026
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 11 de 13
Langue: fr-CH

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:

La substance/le mélange ne présente pas un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - Suisse

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5; RS 822.115): Jeunes travailleurs de moins de 18 ans ne sont pas autorisés à entrer en contact avec ou être exposés à cette préparation dans leur travail à moins que l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ou le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a accordé une exception.

Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères allaitantes ne sont pas autorisés à entrer en contact avec ou être exposés à cette préparation dans leur travail lorsqu'il est établi sur la base d'une évaluation des risques par un spécialiste, que dans le contexte des activités et des mesures de protection appliquées, l'exposition ne fait aucun mal à la mère et l'enfant.

Remise de produits chimiques: Uniquement pour utilisateurs professionnels.

Directives nationales - États-membres de la CE

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 56:
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange: Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, Méthacrylate de méthyle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 1542

Numéro de matière PF1542

Version: 1.4
Remplace la version: 1.3

Mise à jour: 26.1.2026
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 12 de 13
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H225 = Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 = Liquide et vapeurs inflammables.
H315 = Provoque une irritation cutanée.
H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 = Nocif par inhalation.
H334 = Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335 = Peut irriter les voies respiratoires.
H351 = Susceptible de provoquer le cancer.
H373 = Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
EUH204 = Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 8: Valeurs limites au poste de travail

Créée: 12.12.2018

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 1542

Numéro de matière PF1542

Version: 1.4
Remplace la version: 1.3

Mise à jour: 26.1.2026
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 13 de 13
Langue: fr-CH

Abréviations et acronymes:

Acute Tox.: Toxicité aiguë
ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
Carc.: Carcinogénétique
CAS: Service des résumés chimiques
CE: Communauté européenne
CFR: Code des règlements fédéraux
CL50: Concentration létale médiane
CLP: Classification, étiquetage et emballage
Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
DL50: Dose létale 50%
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
DNEL: Dose dérivée sans effet
EC50: Concentration efficace 50%
EmS: Consignes d'intervention d'urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses
EN: Norme européenne
EQ: Quantités exceptées
Eye Irrit.: Irritation des yeux
Flam. Liq.: Liquide inflammable
IATA: Association du transport aérien international
IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
IMO: Organisation maritime internationale
LEP: Limite d'exposition professionnelle
LIE: Limite Inférieure d'Explosivité
log P(o/w): Coefficient de partage: octanol/eau
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NOEC: Concentration sans effet observé
OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC: Concentration prédite sans effet
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
Resp. Sens.: Sensibilisation respiratoire
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
Skin Irrit.: Irritation de la peau
Skin Sens.: Sensibilisation cutanée
STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
TLV: Valeur limite d'exposition
TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses
UE: Union européenne
vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Clause de non-responsabilité: Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

